

Annexe

Cycles de travail des agents en cycles spécifiques 1607h

CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE	2
DIRECTION LOGISTIQUE ET FLOTTE TECHNIQUE	2
DIRECTION VALORISATION DES DECHETS	3
DIRECTION POLE VOIRIE ESPACE PUBLIC	5
DIRECTION GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS.....	7
DIRECTION DE LA PROPRETE ET DU CADRE DE VIE	7
DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET DE L'INGENIERIE DES BATIMENTS.....	15
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX ET DE LA LOGISTIQUE	15
DGA MOBILITE ET DEPLACEMENT TRANSPORT ESPACE PUBLIC VOIRIE	16
DGA AFFAIRES GENERALES ET MOYENS GENERAUX.....	16
DIRECTION GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS.....	17
CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	17
DIRECTION DES SPORTS.....	17
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS	18
DIRECTION DES MEDIATHEQUES	18
GRAND SITE SAINTE VICTOIRE	18
DIRECTION DU TRAITEMENT DES DECHETS.....	19
DIRECTION DE LA COLLECTE.....	19
CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS.....	20
DIRECTION DES SPORTS.....	20
DIRECTION DE LA COLLECTE.....	24
CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	25
PETIT MONDE DE MARCEL PAGNOL	25
SERVICE PUBLIC ET VIE QUOTIDIENNE	25
DIRECTION ESPACE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT	26
DIRECTION DE LA COLLECTE.....	26
CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'ISTRES OUEST PROVENCE.....	27
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	27
DIRECTION DES MEDIATHEQUES	28
DIRECTION DES SPORTS.....	28
ENTRETIEN DES LOCAUX	29
DIRECTION DE L'EMPLOI ET DE LA COHESION SOCIALE.....	29
REGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	29
CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES.....	30
REGIE DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT	30
DIRECTION REA ET GESTIONS DES DECHETS	30

SITE SAINTE BLAISE 31

CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

DIRECTION LOGISTIQUE ET FLOTTE TECHNIQUE

Cycles de travail AGENTS DE L'ENTRETIEN DU PARC

Service(s) concerné(s) : ENTRETIEN DU PARC- ATELIER DE NUIT
Postes concerné(s) : CONDUCTEUR, DEPANNEUR, MECANICIEN, CHEF D'EQUIPE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Cycle sur 2 semaines :
6 jours de travail interrompu par le dimanche suivi de 7 jours de repos.
Horaires de 16h à 2h (avec pause de 20 minutes)

Le cycle commence le jeudi, l'agent travaille :

- 3 jours du jeudi au samedi
- Dimanche de repos
- 3 jours du lundi au mercredi
- Puis 7 jours de repos

+ 13 vacances de DIMANCHE de 16h00 à 2h00 (avec pause de 20 minutes) viennent compléter le cycle de travail

+ 7 heures dues à l'administration (réunions, visite médicale)

- Postes concerné(s) : RESPONSABLE DE SITE

Du lundi au vendredi de 16h00 à 23h45 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DES ATELIERS

Service(s) concerné(s) : SERVICE ENTRETIEN DU PARC

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

- Postes concernée(s) : MECANICIEN / CHAUDRONNIER/ ELECTROMECHANICIEN/AGENT DE STATION GRAISSEUR/AGENT DE STATION SERVICE/ AGENT DE STATION PNEUMATIQUE/AGENT D'ENTRETIEN/AGENT D'ORDONNANCEMENT/CHEF D'EQUIPE/ADJOINT AU RESPONSABLE DE SITE/RESPONSABLE DE SITE/CONDUCTEUR PL/AGENT DE LIAISON ADMINISTRATIVE

ATELIERS : Rabatau, Cabucelle, Crillon et Rivoire-et-Carret :

Du lundi au vendredi de 5h45 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT DES MAGASINS

Services concerné(s) : SERVICE ACHATS-MAGASINS

Postes concerné(s) : MAGASINIER / MAGASINIER-LIVREUR/ CHEF D'EQUIPE/RESPONSABLE DE SITE/ADJOINT AU RESPONSABLE DE SITE/RESPONSABLE DE DIVISION/GESTIONNAIRE TECHNIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

MAGASINS :

Rabatau, Cabucelle, Crillon et Rivoire-et-Carret :

Du lundi au vendredi, de 5H45 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT DE STATION - LAVEUR

Service(s) concerné(s) : ENTRETIEN DU PARC- REGIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

- Postes concernée(s) : AGENT DE STATION – LAVEUR

ATELIERS :

Rabatau, Cabucelle, Rivoire-et-Carret

Equipes de nuit : du lundi au vendredi, de 18H15 - 02H00 (avec pause de 20 minutes)

Equipes de jour : du lundi au vendredi, de 5H45 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

DIRECTION VALORISATION DES DECHETS

Cycles de travail
AGENT DE DÉCHÈTERIE

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION MATIERE

Postes concerné(s) : AGENT DE DÉCHÈTERIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public

Cycle spécifique incluant travail de week-end (cycle identique sur toute l'année)

Du lundi au samedi de 05h00 à 13h09 ou de 11h21 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)

Dimanche et jours fériés 06h30 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Pour les déchèteries hors Marseille les horaires de travail sont à la journée et varient selon les sites de 8h00 à 18h00.

Le cycle de travail des agents s'articule alternativement selon 1 à 3 jours de repos hebdomadaires par semaine (semaine haute et semaine basse)

Le temps de pause est compris entre 12h00 à 13h30 (fermeture site, sauf la Ciotat par système de roulement afin d'assurer la continuité de service)

Cycles de travail
AGENT DE CENTRES DE TRANSFERTS

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION ENERGETIQUE ET ORGANIQUE

Postes concerné(s) : AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT, CHEF D'EQUIPES, RESPONSABLE DE SITE, SURVEILLANTS PRESTATAIRES PRIVES

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Centres de transfert Marseille CTN –CTS

- Cycle 6/3

Du lundi au dimanche en cycle :6/3 soit 6 jours travaillés suivis de 3 jours de repos

3 vacations

5h00-13h00 (avec pause de 20 minutes)

11h17-19h30 (avec pause de 20 minutes)

19h00-03h00 (avec pause de 20 minutes)

- Cycle 5/2

5h00-13h00 (avec pause de 20 minutes)

11h30-19h30 (avec pause de 20 minutes)

19h00-03h00 (avec pause de 20 minutes)

- Cycle 6/1/2

Du lundi au dimanche en cycle 6/1/2 : soit 6 jours travaillés, dimanche repos suivis de 2 jours de repos glissants dans la semaine

2 vacations

5h00-13h00 (avec pause de 20 minutes)

11h17-19h30 (avec pause de 20 minutes)

Centre de Transfert La Ciotat

- Cycle 6/1-2 et 6/3 en période estivale (21/06 au 21/09)

5h30-13h30 (avec pause de 20 minutes)

09h30-17h30 (avec pause de 20 minutes)

6h00-13h00 le dimanche période 6/3 (avec pause de 20 minutes)

Centre de Transfert Ensues la Redonne

- Cycle 5/2

6h00-13h30 (avec pause de 20 minutes)

10h30-18h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENTS DU CENTRE DE STOCKAGE DE LA CRAU

Service(s) concerné(s) :SERVICE VALORISATION ENERGETIQUE ET ORGANIQUE

Postes concerné(s) : AGENT D'ENTRETIEN, CONDUCTEURS PL, CHEF D'EQUIPE, GARDIEN, COORDONNATEUR TECHNIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi :

Horaires été (01/06 au 30/09) de 5h00 à 12h45 (avec pause de 20 minutes)

Horaires hiver (01/10 au 31/05) 6h30-14h15 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENTS DE PLATEFORME

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION MATIERE

Postes concerné(s) : AGENT DE CENTRE DE TRAITEMENT (PLATES FORMES et CENTRE DE TRI)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public (entreprises, services techniques...)

PLATEFORME SUD LA MILIERE :

Vacation matin : 6h45 -13h45 (avec pause de 20 minutes)

Vacation journée : 8h45 - 16h30 (avec pause de 45 minutes)

Samedi : 6h45-14h00 (avec pause de 20 minutes)

PLATEFORME NORD LES AYGALADES :

Vacation matin : 6h00 -13h00 (avec pause de 20 minutes)

Vacation après-midi : 10h15 - 18h00 (avec pause de 45 minutes)

Vacation journée : 8h45 - 16h30 (avec pause de 45 minutes)

Samedi : 6h45-14h00 (avec pause de 20 minutes)

Jours fériés : 08h00 – 12h00

Pour les 2 plateformes le cycle s'articule sur 3 semaines :

- Semaine 1 : cycle 6/1 (lundi au samedi)
- Semaine 2 et semaine 3 : cycle 5/2 (lundi au vendredi)

Les agents des plateformes effectuent des roulements sur les différentes vacances et sur les deux sites.

CENTRE DE TRI (CARACTERISATION)

Vacation matin : 06h00 – 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENTS D'ENTRETIEN DES CENTRES DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : DIRECTION VALORISATION DES DECHETS (LOGISTIQUE)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Cycle du lundi au Vendredi + samedis travaillés (récupéré la semaine suivante)

-de 7H00 à 14H30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENTS DE DECHETTERIE MOBILE

Service(s) concerné(s) : DIRECTION VALORISATION DES DECHETS (LOGISTIQUE)

Fonctions concernée(s) : AGENT DE DÉCHÈTERIE MOBILE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Cycle du lundi au Vendredi + samedis travaillés (récupéré la semaine suivante)

-de 7H00 à 14H30 (avec pause de 20 minutes)

DIRECTION POLE VOIRIE ESPACE PUBLIC

Cycles de travail
AGENT CONDUCTEUR PL

Service(s) concerné(s) : SERVICE UNITES OPERATIONNELLES

Fonction(s) concernée(s) : CONDUCTEUR PL VOIRIE PUBLIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi de 6h à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
MAGASINIER

Service(s) concerné(s) : SERVICE UNITES OPERATIONNELLES

Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi de 6h à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT CHARGE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION

Service(s) concerné(s) : SIGNALISATION LUMINEUSE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT CHARGE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Poste central de régulation
Du lundi au vendredi -3 vacations

1 semaine de 7h00 - 13h00 soit 6h par jour (avec pause de 20 minutes)
1 semaine de 12h30 - 19h00 soit 6h30 par jour,
3 semaines de 8h00 - 12h00 / 13h00 à 17h20 soit 8h20 par jour,

Cycles de travail
AGENT EN CHARGE DU COMPTAGE ROUTIER

Service(s) concerné(s) : SERVICE SIGNALISATION LUMINEUSE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT EN CHARGE DU COMPTAGE ROUTIER
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi
Comptage automatique : 6h30 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
MAINTENANCE TUNNELS

Service(s) concerné(s) : SERVICE TUNNELS
Fonction(s) concernée(s) : TECHNICIEN INFORMATIQUE et CHEF D'EQUIPE MAINTENANCE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de la fermeture des tunnels pour maintenance
Du lundi au Vendredi
15 semaines de fermeture par an : 21h00 - 5H30 du lundi soir au vendredi matin.
L'activité s'effectue en binôme (4 agents au total)

Cycles de travail
AGENT DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE

Service(s) concerné(s) : SERVICE SIGNALISATION LUMINEUSE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE SIGNALISATION LUMINEUSE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Fonction(s) concernée(s) : AGENT TECHNIQUE DE SIGNALISATION LUMINEUSE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Cycles de travail
AGENT DE MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES

Service(s) concerné(s) : SIGNALISATION LUMINEUSE- DIVISION MAINTENANCE SYSTEME
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Cycles de travail
AGENT MAGASINIER- MADRAGUE VILLE

Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi De 7h à 14h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT EN CHARGE DES OSIS

Service(s) concerné(s) / DGEP
Fonction(s) concernée(s) : AGENT EN CHARGE DES OSIS- OPERATEUR TELEPHONIQUE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi De 6H à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

DIRECTION GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Cycles de travail GARDIEN DU CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU

Service(s) concerné(s) : EQUIPEMENT SPORTIF - CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service, ouverture au public, manifestations sportives,

GARDIENS LOGES SUR SITE

Semaine A :

Du lundi au vendredi, les gardiens logés travaillent 4 jours de 15h30 à 21h30 (avec une pause de 20 minutes) avec une obligation de présence sur le site de 21h30 à 23h45, en compensation de l'attribution du logement de fonction.

Le samedi et le dimanche, ils travaillent de 7h45 à 17h30, avec une pause méridienne de 45 minutes.

Semaine B :

Les gardiens logés travaillent 4 jours du lundi au vendredi, de 15h00 à 21h30, avec une pause légale incluse de 20 min ainsi qu'une obligation de présence sur le site de 6h30 à 8h30, en compensation de l'attribution du logement de fonction.

Soit par quinzaine :

68h00 de travail effectif sur horaires fixes ;

17h00 de présence obligatoire sur le site ;

et 2h00 de travail effectif réalisés en horaires décalés (soit 40h par an) pour des interventions dans le cadre des obligations de présence ou lors de manifestations.

GARDIENS NON LOGES

Cycle n°1 (période creuse) du 01/11 au 31/03 et du 01/07 au 31/08

- Gardien 1 : de 8H00 à 16H15 du lundi au vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
- Gardien 2 : de 8h30 à 16h45 le lundi, jeudi et vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
de 12h30 à 20h00 le mardi et le mercredi (avec pause de 20 minutes incluse)
- Gardien 3 : de 9h00 à 17h15 du lundi au vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)

Cycle n°2 (période pleine) 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 31/10.

- Gardien 1 :
de 12h30 à 20h00 le mardi et le mercredi (avec pause de 20 minutes incluse)
de 8H00 à 16H15 du jeudi au samedi (avec pause méridienne de 45 minutes)
- Gardien 2 :
de 8h00 à 16h15 le lundi et mardi (avec pause méridienne de 45 minutes)
de 8h30 à 16h45 le mercredi, jeudi et vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
- Gardien 3 :
de 9h00 à 17h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
de 8h00 à 16h15 le mercredi (avec pause méridienne de 45 minutes)

DIRECTION DE LA PROPETE ET DU CADRE DE VIE

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CHEF DE SECTEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte.

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 19h30 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : CHEF D'EQUIPE, ADJOINT AU CHEF DE SECTEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Vacations selon plusieurs 3 cycles possibles :

5/2 (du lundi au vendredi)

6/1/2 (6 jours travaillés interrompus par le dimanche + 2 jours de repos)

6/3 (6 jours travaillés + 3 jours de repos)

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 19h30 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Vacations selon plusieurs cycles en fonction des communes, avec une pause de 20 minutes.

- 5/2 du lundi au vendredi
- 5/1/1 soit 5 jours travaillés, dimanche de repos et 1 jour de repos dans la semaine
- 6/2 soit 6 jours travaillés suivis de 2 jours de repos
- 6/1/2 soit 6 jours travaillés interrompus par le dimanche et 2 jours de repos

CARRY LE ROUET

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 du 16 septembre au 14 mai

Du lundi au vendredi de 6h00 à 12h30

De 13h30 à 16h00 le lundi mardi ou jeudi vendredi

Un week-end par mois 06h00 - 12h30

6/2 du 15 mai au 15 septembre

Du lundi au dimanche De 6 h00 à 12h00

Mardi et Vendredi

6h à 12h - 13h30 à 15h00

CHATEAUNEUF MARTIGUES

- CHEF D'ANTENNE

Du lundi au vendredi 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 6h00 à 13h30

ENSUES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2

LUNDI ET JEUDI de 6h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00

MARDI MERCREDI VENDREDI MATIN 6h30 à 13h00

GIGNAC LA NERTHE

- CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI
De 07h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 5h00 à 12h30

MARIGNANE

CHEF D'ANTENNE,

Du lundi au vendredi 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

CHEF D'EQUIPE

Du 1er juillet au 31 août, du lundi au vendredi 06h00 à 13h30

Du 1er septembre au 30 juin, du lundi au vendredi 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

LE ROVE

CHEF D'ANTENNE

Du 1er septembre au 30 juin, en cycle 5/2

LUNDI AU VENDREDI de 07h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Du 1er juillet au 31 août

LUNDI AU VENDREDI 6h00 à 13h30

SAINT VICTORET

CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

SAUSSET LES PINS

CHEF D'ANTENNE,

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

De 6h00 à 13h00

De 6h00 à 15h30 le jeudi (20 minutes de pause)

DIVISION OUEST

CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

De 7h30 à 12h00 à 13h00 à 16h15

ALLAUCH

CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI De 5h30 à 13h00 (20 minutes de pause)

CHEF D'EQUIPE PROPLETE

En cycle 6/1/2 De 5h30 à 13h00 (20 minutes de pause)

CHEF D'EQUIPE VOIRIE

En cycle 5/2 De 6H00 à 13h30 (20 minutes de pause)

PLAN DE CUQUES

CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI De 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI DE 5H30 à 13h00

SEPTEMES

CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/1/1 en horaires de MATIN de 06h00 à 13h30

CARNOUX

CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

LUNDI - MARDI - MERCREDI - VENDREDI de 6h00 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)

LE JEUDI de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00

CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

MATIN 6h00 à 13h00-1 samedi en roulement avec le reste de l'équipe : marché du samedi 7h30 à 14h30

MERCREDI 6h00 à 16 h00 (avec pause de 20 minutes)

LE JEUDI de 6h00 à 13h00/ 13h30 16h00

CASSIS

CHEF D'ANTENNE

Du Lundi au Vendredi

En cycle 5/2 De 7h00 à 15h15 (45 minutes de pause)

CHEF D'EQUIPE collecte

En cycle 6/1 De 5H30 à 11h45

CHEF D'EQUIPE propreté

En cycle 6/1 De 5h00 à 11h15

CEYRESTE

CHEF D'ANTENNE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

JOURNEE de 7H à 14H30 - 1 WE en roulement avec le reste de l'équipe (3h le samedi - 4h le dimanche) récupéré le lundi

CHEF D'EQUIPE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

JOURNEE de 7H à 14H30 - 1 WE en roulement avec le reste de l'équipe (3h le samedi - 4h le dimanche) récupéré le lundi

GEMENOS

CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle petite et grande semaine :

Semaine 1

Lundi de 05h45 à 13h00

Mardi de 05h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Mercredi 05h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Jeudi de 05h45 à 12h15

Vendredi de 5h45 à 12h00

Semaine 2

Lundi de 5h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Mardi de 05h45 à 12h00

Mercredi de 05h45 à 12h00

Jeudi de 05h45 à 12h00

Vendredi de 5h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Samedi de 5h45 à 8h00

LA CIOTAT

CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE VOIRIE

En cycle 5/2

Du Lundi au vendredi de 07h00 à 14h30

CHEF D'EQUIPE, SURVEILLANT PRESTATAIRES PRIVES

En cycle 5/2

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h00 à 12h00 à 12h45 à 14h45

Mardi de 07h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h00

ROQUEFORT LA BEDOULE

CHEF D'ANTENNE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

De 06h00 à 13h30 (20 minutes de pause)

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE SUPPORT, AGENT DE SUPPORT ADMINISTRATIF

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 19h30 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT DE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi

Equipe 1

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Equipe 2

Horaires du matin de 5h30 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT DE VERBALISATION

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE VERBALISATION

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Equipe du matin

De 6h30 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

Equipe de nuit

De 17h00 à 00h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT D'ENTRETIEN

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
GARDIEN

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 19h30 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT D'EQUIPEMENT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'EQUIPEMENT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le

service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT MAGASINIER - LIVREUR

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER - LIVREUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
AGENT CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail
CAPITAINERIES

Service(s) concerné(s) : Service Gestion Portuaire – Direction de la Mer, du Littoral, des Milieux Aquatiques des Ports et de l'Energie et Service Capitainerie – Direction de l'Environnement et des Ports de Plaisance.

Fonction(s) concernée(s) : MAITRES DE PORT (titulaires ou par intérim), MAITRES DE PORT ADJOINTS, AGENTS DE GESTION, AGENTS PORTUAIRES, GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS et tout autre agent technique ou administratif travaillant en capitainerie

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouverture du site au public et de la saisonnalité de ce service.

La Métropole assure la gestion de 28 ports de plaisance par le biais de 8 capitaineries basées à La Ciotat, Pointe-Rouge Marseille, Frioul Marseille, Vieux-Port Marseille, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Berre-l'Etang et Istres. La Métropole a délégué la gestion de ces capitaineries aux Conseils de Territoire de Marseille-Provence, Istres Ouest-Provence et Pays Salonais.

Les horaires d'ouverture de l'ensemble des capitaineries sont fixés par saisonnalité afin de répondre aux exigences d'ouverture et spécificités de chaque Capitainerie (basse, moyenne et haute saison) et comme précisés ci-dessous.

De manière exceptionnelle, notamment lors d'organisation d'événements, ou nécessité de service, les horaires d'ouverture pourront être modifiés.

1. Horaires d'ouverture des Capitaineries

Capitaineries Marseillaises (Vieux-Port, Frioul, Pointe-Rouge)

L'effectif cible des capitaineries de Marseille est de 8 agents.

Les agents portuaires sont en cycle 4/4.

Toute l'année les capitaineries sont ouvertes 7J/7.

Basse saison : du 1^{er} octobre au 30 avril

Heure d'ouverture au public : 9H00 -17H30 sans interruption

Moyenne saison : du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre

Heure d'ouverture au public : 9H00 -17H30 sans interruption

Haute saison : du 1^{er} juillet au 31 aout

Heure d'ouverture au public : 8H00 -19H00 sans interruption

Capitaineries Extérieures à Marseille (La Ciotat, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins)

L'effectif cible des capitaineries hors Marseille, est de 6 agents dédiés au bon fonctionnement de la capitainerie (hors carénage et avitaillement).

- Capitainerie de La Ciotat et Carry-le-Rouet :

Basse saison : du 1^{er} octobre au 30 avril

Heure d'ouverture au public : 8H00-17H00 sans interruption du lundi au vendredi

Moyenne saison : du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre

Heure d'ouverture au public : 8H00-17H30 sans interruption du lundi au samedi

Haute saison : du 1^{er} juillet au 31 aout

Heure d'ouverture au public : 8H00-19H00 7j/7

- Capitainerie de Sausset-les-Pins :

Basse saison : du 1^{er} octobre au 30 avril

Heure d'ouverture au public : 8H00-12H00 et 13H30-17H15 du lundi au samedi

Moyenne saison : du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre

Heure d'ouverture au public : 7H30-12H00 et 13H30-19H00 du lundi au samedi

Haute saison : du 1^{er} juillet au 31 aout

Heure d'ouverture au public : 7H30-12H00 et 13H30-19H00 7j/7

Capitaineries de l'Etang de Berre

- Capitaineries de Istres

L'effectif cible de la capitainerie est de 8 agents dédiés au bon fonctionnement de la capitainerie et du carénage.

Les agents portuaires exercent en journée continue.

Basse saison : De 7 heures à 18 heures de la semaine 1 à 14 et de la semaine 37 à 52

Heure d'ouverture au public : 7H00-18H00 sans interruption du lundi au vendredi

2 équipes. Une équipe de 7 heures à 14h30 et l'autre équipe de 10h30 à 18 heures

Les samedis, une permanence technique est montée à tour de rôle de 8 H à 12H et de 13h30 à 17 heures. Récupération le lundi qui suit.

Haute saison : De 7 heures à 20 heures de la semaine 15 à 36

Heure d'ouverture au public : 7H00-20H00 sans interruption du lundi au vendredi

2 équipes. Une équipe de 7 heures à 14 h30 et l'autre équipe de 12h30 à 20 heures

Les samedis et dimanches, une permanence technique est montée à tour de rôle de 8 h à 12H et de 13h30 à 17 heures.

Récupération le vendredi et le lundi qui suit.

- Capitainerie de Berre :

La capitainerie de Berre et son personnel gèrent le Port de Berre et le Port de St-Chamas « Beaux Rivages ».

Basse saison : du 1^{er} octobre au 31 mars

Heure d'ouverture au public : 7H00-12H30 et 13H30-17H00 du lundi au vendredi

Haute saison : du 1^{er} avril au 30 septembre

Heure d'ouverture au public : 6H00-12H30 et 13H30-19H du lundi au vendredi et 8H-12H le samedi

2. Les cycles de travail des agents des capitaineries

Au regard de la particularité du service, accueil de public, afin de répondre aux exigences d'ouverture et spécificités de chaque Capitainerie, les agents sont soumis à des horaires fixés par fonction comme précisé ci-dessous :

- ✓ Les maitres de port ou leur(s) intérim(s), exercent sur un cycle en 5/2 du lundi au vendredi.
La formule de temps de travail de ces agents est de 40h/semaine.
Les agents effectuent une durée de travail de 8h/jour, les prises et fins de postes sont adaptées en fonction des saisons (basse, moyenne et haute saisons), afin de permettre d'assurer les horaires d'ouverture et de fermeture de la capitainerie et sont fixées par des plannings mensuels.
- ✓ Les maitres de port adjoints, les agents techniques portuaires exercent en 5/2 glissant (du lundi au samedi avec 1 jour de repos dans la semaine). Pour les capitaineries organisées en 4X4, Les maitres de ports adjoints exercent en 5/2 du lundi au vendredi.
La formule de temps de travail de ces agents est de 38h35/semaine.
Les agents effectuent une durée de travail de 7h43/jour, les prises et fins de postes sont adaptées en fonction des saisons (basse, moyenne et haute saisons), afin de permettre d'assurer les horaires d'ouverture et de fermeture de la capitainerie et sont fixées par des plannings mensuels.
- ✓ Les agents administratifs portuaires exercent en 5/2 glissant du lundi au samedi. Compte tenu de la particularité du Frioul, les agents administratifs exercent en 5/2 fixe du lundi au vendredi.
Les agents administratifs portuaires assurant la fonction de régisseur exercent en 5/2 du lundi au vendredi. Compte tenu des spécificités de Carry-le-Rouet l'agents administratif assurant la fonction de Régisseur exerce en 5/2 glissant du lundi au samedi.

La formule de temps de travail de ces agents est de 38h35/semaine.
Les agents effectuent une durée de travail de 7h43/jour, les prises et fins de postes sont adaptées en fonction des saisons (basse, moyenne et haute saisons), afin de permettre d'assurer les horaires d'ouverture et de fermeture de la capitainerie et sont fixées par des plannings mensuels.
- ✓ Les agents portuaires en 4/4 sont astreints au 1607h, ouvrant droit à 24 j de congés/an, les prises et fins de postes sont adaptées en fonction des saisons (basse, moyenne et haute saisons), afin de permettre d'assurer les horaires d'ouverture et de fermeture de la capitainerie et sont fixées par des plannings mensuels.
- ✓ Les agents en journée continue (capitainerie des heures claires) exercent :
 - En basse saison :
Equipe 1 de 7h00 à 14H30 dont 20 mn de pause
Equipe 2 de 10H30 à 18h00 dont 20 mn de pause
 - En haute saison :
Equipe 1 de 6h00 à 13H30 dont 20 mn de pause
Equipe 2 de 12H30 à 20h00 dont 20 mn de pause

Ils assurent :

- Une permanence technique en capitainerie tous les dimanches en haute saison, les dimanches sont banalisés ;
- Toute l'année, 1 samedi/mois, une permanence technique.

Chaque agent devra prendre une pause réglementaire décalée, d'une durée minimum de 45 mn pour les agents en 5/2 et 5/2 glissant et d'une heure pour les agents en 4/4.

✓ Renforts Saisonniers

En juillet et en août, les moyens humains seront renforcés, par des saisonniers dans chaque capitainerie.

Concernant le Frioul et compte tenu du grand nombre de bateaux de passage en moyenne et haute saison pour la Capitainerie du Frioul, les moyens humains seront renforcés, en plus des mois de juillet et août, en mai, juin et septembre.

✓ Temps supplémentaires/permanences

En cas d'événements non prévisibles ou à caractère exceptionnel, ou encore d'ouverture de Capitainerie non-récurrentes (salons nautiques, événements maritime ou portuaire, fêtes votives, oursinades, mauvaise météo, etc.), la hiérarchie pourra solliciter les agents afin de venir travailler en dehors des cycles habituels. Ce temps de travail sera considéré comme du temps supplémentaire.

DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET DE L'INGENIERIE DES BATIMENTS

Cycles de travail AGENT DE LA REGIE DE L'INGENIERIE DES BATIMENTS

Service(s) concerné(s) : Service Ingénierie Bâtiments

Agents affectés sur Istres

Fonction(s) concernée(s) : PEINTRES

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi
7h00- 14h30 (avec une pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : JARDINIERS
Du lundi au vendredi
De 6h00 à 13h30 (avec une pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE REGIE (tout corps de métier)
Du lundi au vendredi
8h00- 12h00 / 13h00- 16h30

Agents affectés sur Marseille

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE REGIE

Du lundi au vendredi
6h00- 13h30 (avec une pause de 20 minutes)

Agents affectés sur Aix

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE REGIE

Du lundi au vendredi
7h30- 12h00/ 12h45-16h15
Vendredi- 8h00-12h00 / 13h00- 16h00

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX ET DE LA LOGISTIQUE

Cycles de travail AGENT-CONTROLEURS DE PRESTATIONS PRIVEES DE NETTOYAGE

Service(s) concerné(s) : Moyens Généraux et Logistique

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service chargé de contrôler les prestataires privés de nettoyage

Fonction(s) concernée(s) : CONTROLEURS DE PRESTATIONS PRIVEES DE NETTOYAGE

Du lundi au vendredi

5h30- 13h30 (avec une pause de 20 minutes)

DGA MOBILITE ET DEPLACEMENT TRANSPORT ESPACE PUBLIC VOIRIE

Cycles de travail AGENTS DE PREVENTION ET DE MEDIATION

Service(s) concerné(s) : Service Métropolitain Economie des transports

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MEDIATION PREVENTION

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Travail du lundi au vendredi sur les plages horaires suivantes toute l'année : 11 h – 18 h 15 ; 11 h 15 – 18 h 30 ou 11 h 45 – 19 h

Durant le bus de la plage (début juillet – fin août) : 11 h 15 – 18 h 30 ; 11 h 45 – 19h ou 12 h 45 – 20h

Cycles de travail des AGENTS ACCOMPAGNATEURS

Service(s) concerné(s) : Service Mesure de la qualité

Fonction(s) concernée(s) : ACCOMPAGNATEURS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Agents affectés sur des contrats à temps non complet annualisés

Horaires basés sur les rentrées et sorties des établissements scolaires du matin, heure méridienne et soir (6 déplacements obligatoires)

Prise de poste 07H30 le matin arrêt 3/4 heure à midi, le retour du soir varie de 17H30 à 18H45

Horaires considérés fractionnés obligation de présence en période scolaire

Présence aux accueils / secrétariat tout au long de l'année (entre les services scolaires) pour pallier aux absences du personnel titulaire des postes

Présence aux accueils / secrétariat en période estivale et en septembre lors d'affluence du public en période d'inscription scolaire.

DGA AFFAIRES GENERALES ET MOYENS GENERAUX

Cycles de travail AGENTS D'ACCUEIL

Service(s) concerné(s) : Service affaires générales

Fonction(s) concernée(s) : Agent d'accueil

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique – Site TLM au 4ème étage : Lundi au vendredi 7H45 / 18h00 y compris une pause méridienne de 45 min

- Cycle 1 (1 agent d'accueil et d'information) : 7h45 – 16h15
- Cycle 2 (2 agents d'accueil et d'information) : 8h15 – 16h45
- Cycle 3 (1 agent d'accueil et d'information) : 9h30 – 18h00

**Horaires d'ouverture de l'accueil physique – Site TLM au 4ème étage :
Lundi au vendredi 8h / 18h00 y compris la pause méridienne de 45 min**

- Cycle 1 (1 agent d'accueil et d'information): 8h00 - 16h30
- Cycle 2 (1 agent d'accueil et d'information): 8h30 – 17h00
- Cycle 3 (1 agent d'accueil et d'information): 9h30 – 18h00

**Horaires d'ouverture de l'accueil physique du siège du Pharo : 8h / 18h00 y compris la
pause méridienne de 45 min**

- Cycle 1 (1 agent d'accueil et d'information): 8h00 - 16h30
- Cycle 2 (1 chef d'équipe): 8h30 – 17h17
- Cycle 3 (1 agent d'accueil et d'information): 9h30 – 18h00

DIRECTION GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Cycles de travail
AGENTS TECHNIQUES DU CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEAU

Service(s) concerné(s) : EQUIPEMENTS SPORTIFS

Postes concerné(s) : jardinier, technicien, paysagiste

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec la bonne organisation du travail et la prévention des agents

2 périodes dans l'année en journée continue :

- Du 01/10 au 31/05 : journée continue de 7h30 à 15h12 avec pause méridienne de 20 minutes.
- Du 01/06 au 30/09 : journée continue de 6h30 à 14h12 avec pause méridienne de 20 minutes.

Soit un temps de travail hebdomadaire de 38h35.

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

DIRECTION DES SPORTS

Cycles de travail
AGENT DES PISCINES

Service(s) concerné(s) : Piscines du pays d'Aix

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL, AGENT D'ENTRETIEN, MAITRE NAGEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard de l'ouverture du site au public

Pôle régie

Du lundi au dimanche

Travail en cycle sur une amplitude de 7H à 22H semaine -

1 samedi sur 2 et 1 dimanche sur 3

1 semaine à 34h de travail et 3 Jours de repos (1 jour fixe + le we)

1 semaine 41 heures sur 5 jours dont le samedi

Pôle Animation

Du lundi au vendredi

Travail en cycle sur une amplitude de 8H à 22H semaine -

1 samedi sur 4 / 1 dimanche sur 4

Pôle technique

Du lundi au dimanche

Travail sur un cycle de 3 semaines sur une amplitude de 5h30 à 23H semaine -

1 WE sur 4

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Cycles de travail
AGENTS DU CFA

Service(s) concerné(s) : CFA

Fonction(s) concernée(s) : chef du service intendance, achat et maintenance, adjoint technique du service intendance, affecté aux livraisons, agent de maîtrise habilitation électrique affecté au contrôle et entretien du bâtiment

Motifs invoqués : : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et au regard des horaires d'ouverture du site au public

Du lundi au vendredi, 40h hebdomadaire selon 3 cycles pour 3 agents :

- 7h à 12h00 - 13h00 à 16h (1h de pause méridienne)
- 7h à 12h30 - 13h30 à 16h (1h de pause méridienne)
- 7h30 à 12h30 - 13h15 à 16h15 (45m de pause méridienne)

DIRECTION DES MEDIATHEQUES

Cycles de travail AGENT DES MEDIATHEQUES

Service(s) concerné(s) : MEDIATHEQUE

Fonction(s) concernée(s) : BIBLIOTHECAIRE

Motifs invoqués : : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et au regard des horaires d'ouverture du site au public

Du mardi au samedi

Travail en cycle sur une amplitude de 8h30 à 19h15

1 samedi sur 2 travaillé

1 semaine à 36h de travail du mardi au vendredi (3 jours de repos : WE + lundi)

1 semaine à 39h de travail du mardi au samedi (2 jours de repos : dimanche et lundi)

Le programme d'action culturelle de l'établissement nécessite des adaptations régulières du planning pour l'ensemble des agents avec notamment du travail en soirée jusqu'à 23h30 en fonction de la programmation

GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

Cycles de travail AGENT GARDE NATURE

Service(s) concerné(s) : GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

Fonction(s) concernée(s) : GARDE-NATURE DU GROUPE DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de au regard des ouvertures du site au public

Nombre de jours travaillés par semaine : 4 en période estivale, 5 le reste de l'année

Temps de travail par jour : 9 heures en période estivale, 8 le reste de l'année

Temps de travail par semaine : 36 heures en période estivale, 40 heures le reste de l'année

Horaires de patrouilles : 9h00-18h00

Horaires de travail hors patrouilles : 08h30/12h30-13h30/17h30

Les agents du Groupe de Surveillance et d'Accueil sont appelés à travailler les samedis, dimanches et jours fériés pendant la période de patrouilles (printemps été automne) et bénéficient à ce titre de jours de repos en semaine. A titre indicatif : 9 semaines d'été / 11 d'automne / 17 d'hiver et 15 de printemps Pendant leurs activités de patrouille, les gardes-nature bénéficient du régime journée continue pour des raisons liées à l'accueil du public, avec une pause méridienne de 30 minutes rémunérée entre 12h et 14 h.

Fonction(s) concernée(s) : COORDINATEUR DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de au regard des ouvertures du site au public

Novembre à mars : 40h / semaine, du lundi au vendredi, 8h30/12h30 et 13h30/17h30

Avril et mai : 35h/semaine, 5 jours travaillés du lundi au dimanche par roulement, 9h30/12h30 et 14/18h

Juin à fin septembre : 30h/semaine, 5 jours travaillés du lundi au dimanche par roulement, 9/12h et 15/18h

Octobre : 37h30/semaine, 5 jours travaillés du lundi au dimanche par roulement, 9/12h30 et 14/18h.

DIRECTION DU TRAITEMENT DES DECHETS

Cycles de travail des AGENT DE DÉCHÈTERIE

Service(s) concerné(s) : SERVICE DECHETERIE TRANSFERT

Postes concerné(s) : AGENT D'ACCUEIL DE DÉCHÈTERIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public

Cycle spécifique incluant travail de week-end (cycle identique sur toute l'année)

Cycle 5/2 avec le mardi et dimanche de repos sur les Déchèteries de Puyloubier et Rousset Déchèterie de Puyloubier :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 8h45 -12h15 / 13h45 – 17h15

Déchèterie de Rousset :

Jeudi : 8h45 -12h15 / 13h45 – 17h15

DIRECTION DE LA COLLECTE

Cycles de travail AGENT DE QUAI DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE QUAI DE TRANSFERT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Cycle du lundi au samedi avec 1 repos tournant chaque semaine

Equipe du matin : 5h-12h (avec pause de 20 minutes)

Equipe de l'après-midi : 12h-19h (avec pause de 20 minutes)

Equipe de nuit : 18h00-01h00 (avec pause de 20 minutes)

Centre de transfert de Rousset :

Lundi au vendredi : 07h00 – 13h00

Samedi : 07h00 – 12h00

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE QUAI DE TRANSFERT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

1 Chef d'équipe du matin 5h/12h00 (avec pause de 20 minutes)

1 régulateur 8h00/15h00 (avec pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE COLLECTE

Secteur centre

Lundi au samedi avec un repos tournant dans la semaine et un repos fixe le dimanche

Horaires de travail par vacation :

- Matin: 5H00- 12H 30

- Après-midi: 11h00-18h30

- Nuit :19h00-2h30

Les jours fériés sont travaillés hormis le 1er janvier.

Secteur Nord

Lundi au vendredi (repos fixe samedi et dimanche)

Mardi au samedi (repos fixe dimanche et lundi)

Lundi au samedi (repos fixe le vendredi et dimanche)

Horaires de travail par vacation :

- Matin: 5H00- 12H 30

Les jours fériés sont travaillés hormis le 1er janvier.

Secteur Sud Est

Lundi au vendredi (repos fixe samedi et dimanche)

Mardi au samedi (repos fixe dimanche et lundi)

Horaires de travail par vacation :

- Matin: 5H30- 13H 00

Les jours fériés sont travaillés hormis le 1er janvier.

Secteur Sud Est : Gardanne

Lundi au vendredi (repos fixe samedi et dimanche)

Horaires de travail par vacation :

- Matin: 7H30- 15H 00

Les jours fériés sont travaillés hormis le 1er janvier.

Secteur Sud-Ouest

Lundi au samedi avec un repos tournant dans la semaine et un repos fixe le dimanche.

Horaires de travail par vacation :

- Matin: 4H30- 12H00

Les jours fériés sont travaillés hormis le 1er janvier.

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

DIRECTION DES SPORTS

Cycles de travail MAITRES NAGEURS

Service(s) concerné(s) : PISCINE

Fonction(s) concernée(s) : MAITRE NAGEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et de l'ouverture du site au public

Amplitude des horaires de travail des agents

Hiver :

Du lundi au samedi de 06h00-14h00 (30 minutes de pause méridienne) ; 14h00 – 21h30 (20 minutes de pause)

Dimanche : 6 h 00 à 13 h 30 (20 minute de pause)

Eté :

Du mardi au dimanche de 6 h00 à 21 h00

Vendredi jusqu'à minuit 16h

Activité du dimanche pour l'ensemble des agents en cycle

Le nombre d'heures travaillées par jour est de 7h30 (37h30 semaine avec pause de 20 minutes) pour 5 jours de travail pour les secteurs entretien technique et accueil, et jusqu'à 10 heures pour le secteur des maitres-nageurs sur un cycle de 3 à 4 jours de travail semaine.

Matinées du samedi en période scolaire :

- Présence de 3 MNS en période scolaire
- 2 à 3 samedis matins de plus par an, en cycle de travail.

De 9h à 10h / de 10h à 11h / de 11h à 12h:

1 MNS en surveillance au grand bassin,

1 MNS en surveillance petit bain

1 MNS pour assurer l'animation bébés nageurs

Cycles de travail AGENTS DE PISCINE

Service(s) concerné(s) : PISCINE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL, AGENT D'ENTRETIEN, AGENTTECHNIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et de l'ouverture du site au public

▪ **Pôle Accueil**

Agent d'accueil / caisse – agent polyvalent – 3 agents

Jours travaillés : lundi au dimanche avec un week-end travaillé toutes les 3 semaines

Temps de travail hebdomadaire : 37h30

Amplitude : 08h00 – 19h du lundi au dimanche

1 semaine du lundi au dimanche avec 1 jour de repos en semaine :

- Lundi : de 11h30 à 19h (20 min de pause)
- Mardi : de 8h30 à 12h30 et 13h15 à 16h45
- Mercredi : de 8h à 13h15 et de 14h à 16h15
- Jeudi : de 8h30 à 12h
- Samedi : de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h
- Dimanche : de 9h à 12h30

1 semaine du mardi au vendredi avec 3 jours de repos (1 jour en semaine et le week-end) :

- Mardi : de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 19h
- Mercredi : de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 19h
- Jeudi : de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 19h
- Vendredi : de 9h15 à 12h45 et de 13h30 à 19h

1 semaine du lundi au vendredi avec le week-end en repos :

- Lundi : de 11h30 à 19h (20 min de pause)
- Mardi : de 8h30 à 13h15 et 14h à 16h45
- Mercredi : de 8h à 13h15 et de 14h à 16h15
- Jeudi : de 11h30 à 19h (20 min de pause)
- Vendredi : de 11h30 à 19h (20 min de pause)

Cycle durant la période estivale

Jours travaillés : mardi au dimanche avec un week-end travaillé toutes les 3 semaines

Temps de travail hebdomadaire : 37h30

Amplitude : 08h30 – 23h00

1 semaine du mardi au dimanche avec 1 jour de repos dans la semaine :

- Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h45
- Mercredi : de 10h45 à 13h30 et de 14h15 à 19h
- Vendredi : de 10h45 à 13h30 et de 14h15 à 19h
- Samedi : de 10h45 à 12h et de 12h45 à 19h
- Dimanche : de 10h15 à 12h et de 12h45 à 18h30

1 semaine du mardi au samedi inclus :

- Mardi : de 8h30 à 12h30 et 13h15 à 16h45
- Mercredi : de 10h45 à 12h45 et de 13h30 à 19h
- Jeudi : de 10h45 à 13h30 et de 14h15 à 19h
- Vendredi : de 14h30 à 19h et de 20h à 23h
- Samedi : 10h45 à 12h45 et de 13h30 à 19h

1 semaine du mardi au vendredi + dimanche :

- Mardi : de 10h45 à 12h45 et de 13h30 à 19h
- Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h45
- Jeudi : de 10h45 à 13h30 et de 14h15 à 19h
- Vendredi : de 10h45 à 13h30 et de 14h15 à 19h
- Dimanche : de 10h45 à 12h45 et de 13h30 à 19h

▪ **Pôle Secrétariat**

Gestionnaires spécialisés – 2 agents

Jours travaillés : lundi au vendredi, 1 week-end sur 6 à l'accueil

Temps de travail hebdomadaire : 37h30

Amplitude : 08h30 – 17h30

Du lundi au vendredi :

- De 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

1 week-end sur 6 à l'accueil :

- Samedi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Dimanche : de 9h à 12h30

1 jour de repos la semaine du week-end et un jour de repos la semaine suivant le week-end travaillé

Cycle durant la période estivale

Jours travaillés : mardi au dimanche

Temps de travail hebdomadaire : 37h30

Amplitude : 08h30 – 23h00

1 semaine du mardi au dimanche avec 1 jour de repos dans la semaine :

- Mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Samedi : de 10h45 à 12h et de 12h45 à 19h
- Dimanche : de 10h15 à 12h et de 12h45 à 18h30

1 semaine du mardi au samedi inclus :

- Mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 14h30 à 19h et de 20h à 23h
- Samedi : 10h45 à 12h45 et de 13h30 à 19h

1 semaine du mardi au vendredi + dimanche :

- Mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Dimanche : de 10h45 à 12h45 et de 13h30 à 19h

▪ **Pôle Animation**

Chef de bassin

Jours travaillés : lundi au vendredi
Temps de travail hebdomadaire : 37h30
Amplitude : 08h30 – 17h15

Du lundi au vendredi :

- Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h45
- Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h15
- Mercredi : de 8h30 à 14h
- Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h45
- Vendredi : de 8h30 à 14h

Intégré en cycle de par la nature de ses fonctions

Cycle durant la période estivale

Jours travaillés : mardi au vendredi
Temps de travail hebdomadaire : 37h30
Amplitude : 08h15 – 17h30

Du mardi au vendredi :

- Mardi : de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
- Mercredi : de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 8h15 à 12h45 et de 13h30 à 17h30

▪ **Pôle technique**

Agent de maintenance - 4 agents

Jours travaillés : lundi au dimanche
Temps de travail hebdomadaire : 37h30
Amplitude : 06h00 – 21h30

Du lundi au dimanche :

- De 6h à 13h30, de 6h30 à 14h ou de 14h à 21h30 (20 min de pause)

Un week-end complet sur 4 + 1 samedi sur 4

Responsable technique

Jours travaillés : lundi au vendredi
Temps de travail hebdomadaire : 37h30
Amplitude : 07h15 – 17h00

Du lundi au vendredi :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 7h15 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 7h30 à 12h

Cycle durant la période estivale

Agents de maintenance – 4 agents

Jours travaillés : mardi au vendredi
Temps de travail hebdomadaire : 37h30

Amplitude : 06h00 – 21h00

Du mardi au vendredi :

- Mardi, Mercredi, Jeudi, Samedi, Dimanche : De 6h à 13h30 ou de 12h30 à 20h (20 min de pause)
- Vendredi : De 6h à 13h30 ou 13h30 à 21h (20 min de pause)

2 WE complets sur 4

Responsable technique

Jours travaillés : lundi au vendredi
Temps de travail hebdomadaire : 37h30
Amplitude : 07h15 – 17h00

Du mardi au vendredi :

- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 7h15 à 12h et de 13h30 à 17h
- Lundi : de 7h30 à 12h

▪ **Pôle entretien**

Agent d'entretien - 4 agents

Jours travaillés : lundi au vendredi
Temps de travail hebdomadaire : 37h30
Amplitude : 06h00 – 21h00

Du lundi au vendredi :

- De 6h à 13h30 ou de 13h30 à 21h (20 mins de pause)

2 week-end complets sur 4, 1 samedi sur 4

Cycle durant la période estivale

Jours travaillés : mardi au vendredi
Temps de travail hebdomadaire : 37h30
Amplitude : 06h00 – 00h00

Du mardi au dimanche :

- Mardi : de 6h à 13h30, de 11h à 20h ou de 12h30 à 20h (20 min de pause)
- Mercredi : de 6h à 14h, de 10h30 à 20h ou de 13h à 20h (20 min de pause)
- Jeudi : de 6h à 14h ou de 10h30 à 20h (20 min de pause)
- Vendredi : de 6h à 14h (20 min de pause) ou de 13h 45 à 19h15 et de 20h à 00h
- Samedi : de 6h à 14h ou de 13h à 20h (20 min de pause)
- Dimanche : de 6h à 13h ou de 13h à 20h (20 min de pause)

2 week-end complets sur 4

L'ensemble des plannings peuvent être revus ou ajustés pour nécessité de service.

La période estivale comprend les mois de juillet et août et dure 9 semaines. Ces 9 semaines correspondent aux 9 semaines précédant la semaine de la rentrée scolaire

DIRECTION DE LA COLLECTE

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENTS DE MAITRISE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Dépôt de Mallemort :

Responsable d'exploitation : en 5/2 du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. (soit 37h30 hebdomadaire ouvrant droit à 15 RTT)

Assistants de collecte et mécanicien : en 5/2 du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 5h à 12h30. (soit 37h30 hebdomadaire ouvrant droit à 15 RTT)

Dépôt de Saint Chamas :

Chef d'équipe :

- Semaine 1 : 5/2 du lundi au vendredi, y compris jours fériés (repos samedi et dimanche) de 5h00 à 12h32
- Semaine 2 : 5/2 du lundi au samedi, y compris jours fériés (repos jeudi et dimanche)
 - o Horaires de travail du lundi au vendredi : 5h-12h30
 - o Horaires de travail samedi : 5h40-10h37 / 12h37-15h10

Dans tous les cas le temps de travail hebdomadaire est de 37h30 ouvrant droit à 15 RTT.

Les jours fériés travaillés seront récupérés.

L'alternance des semaines 1 et 2 peut changer en fonction des nécessités de service.

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PETIT MONDE DE MARCEL PAGNOL

Cycles de travail AGENT D'ACCUEIL

Service(s) concerné(s) : ATELIERS THERESE NEVEU

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL,

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard de l'ouverture du site au public

5 jours travaillés/semaine par roulement

Cycle : Du mardi au dimanche de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Ouverture les jours fériés sauf le 1^{er} janvier ; 1^{er} mai ; 25 décembre ;

SERVICE PUBLIC ET VIE QUOTIDIENNE

Cycles de travail DES AGENTS

Brigade Font de MAI : Agent d'intervention, sécurité risque incendie

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et de l'ouverture du site au public (période sensible de mai à décembre sur le risque incendie).

Du lundi au dimanche et les jours fériés sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier ; les autres jours fériés travaillés sont récupérés.

Horaire variable en fonction des saisons :

Une personne présente en roulement (2 à 3 jours de repos par semaine) sur les amplitudes suivantes :

- Période non estivale (octobre à avril) : 07h30 – 17h30
- Période estivale (mai à septembre) : 07h30 – 19h00

2 – Brigade Intervention polyvalente:

Service concerné : Vie quotidienne

Postes concernés : Agent polyvalent – Agent d'intervention
Nombres d'agents : 9 agents
Motif invoqué : Particularité liée aux contraintes climatiques estivales et leurs travaux en extérieur.
(Espaces verts, entretien extérieur...)

Temps de travail de 40h sur 3 saisons

Janvier/Février/Mars/Septembre/Octobre/Novembre/Décembre

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h15 (pause méridienne de 45 minutes)

Avril

Du lundi au vendredi de 7h30 à 15h50 (pause de 20 minutes)

Mai/Juin/Juillet/Aout

Du lundi au vendredi de 6h30 à 14h50 (pause de 20 minutes)

Les temps et horaires de travail pourront être modifiés en fonction des conditions climatiques et/ou en fonction d'un chantier important nécessitant l'utilisation d'une formule plus appropriée à la mission.

DIRECTION ESPACE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT

Cycles de travail agent DU PLUVIAL

Service concerné : Service Pluvial – Direction Espaces Publics Eau et Assainissement

Postes concernés : AGENT TECHNIQUE, AGENT DE MAITRISE, TECHNICIEN

Nombres d'agents : 6 agents

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15 et de 13h15 à 16h30

Les temps et horaires de travail pourront être modifiés en fonction des alertes météo nécessitant l'intervention des agents du service pluvial en dehors des plages du cycle ou lorsque l'astreinte de sécurité serait déclenchée.

DIRECTION DE LA COLLECTE

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : Agent de maîtrise de la collecte (chef d'équipe, chef de secteur, responsable de division)

Motifs invoqués : la nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service qui s'articule autour de mission d'encadrement de proximité du service de collecte

- Nombre de jour de travail par an = 213
- Nombre de jour de RTT par an = 15
- Temps de travail hebdo/quotidien = 37h30 / 7H30

Vacations :

- Matin : 5H00- 12H 30
- Après-midi : 8H00-12H00 / 13H30 -17H00
- Jours fériés : Les jours fériés sont travaillés sauf le 1^{er} janvier, le 25 décembre, le 1^{er} mai.

Cycle en 5/2, alterné une semaine sur 2 avec repos :

- Soit week-end
- Soit dimanche + jour ouvré flottant

Cycles de travail AGENTS DU CENTRE DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : Service exploitation de la collecte sélective et gestion des équipements
Fonction(s) concernée(s) : Agent de déchetterie, Agent d'accueil centre de transfert d'Aubagne
Nombre d'agents : 6
Motifs invoqués : la nécessité de service se justifie au regard de l'activité du CTA : les horaires d'ouverture sont : du lundi au samedi de 5h30 à 17h15. Le CTA est ouvert toute l'année, il est donc nécessaire d'avoir deux agents au minimum sur le site.

Amplitude horaire quotidienne : 7h22

Cycle en 5-2

Vacation de matin : 05h15 - 12h37 (20 minutes de pause)

Vacation de journée : 10h – 17h22 (20 minutes de pause)

Le recouvrement de 10h à 12h37 permet une bonne communication entre les équipes de matin et journée.

Les plages horaires hors ouverture seront essentiellement dédiées à diverses tâches de nettoyage, d'entretien des espaces et du matériel ainsi qu'à du rangement.

Cycles de travail AGENT DE CENTRE DE LA RESSOURCERIE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE LA RESSOURCERIE

- Horaires de 6h00 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE

Service(s) concerné(s) : RESTAURANT ADMINISTRATIF

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de restauration

• Postes concernée(s) : AGENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE

- Lundi au vendredi : 08h00 – 15h30 (20 minutes de pause)

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'ISTRES OUEST PROVENCE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Cycles de travail AGENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Service(s) concerné(s) : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Fonction(s) concernée(s) : ENSEIGNANT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service / Période selon le calendrier de l'Education nationale.

Du lundi au samedi, pour un temps complet :

20h semaine sur 4 jours (Assistant d'Enseignement Artistique)

16 h semaine sur 3 jours (Professeur d'Enseignement Artistique)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service/ Période selon le

calendrier de l'Education nationale.

NB : les horaires sont réactualisés à chaque rentrée scolaire en fonction des nécessités de service.

Musique :

Du lundi au samedi – horaires d'ouverture de 8h55 à 20h45 et le samedi de 9h à 15h15. Roulement sur 3 semaines. Semaine en 5/2 (du lundi au vendredi) ou en 4/3 (4 jours travaillés dans la semaine).

- Istres : du lundi au vendredi : 8h55 à 20h45 – le samedi de 8h55 à 15h15 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h.
- Miramas : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h et 14h à 20h35 – mercredi : 9h à 20h45 – samedi de 9h à 13h20 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h
- Grans : mardi : 12h10 à 17h – mercredi : 10h55 à 20h05 – jeudi : 13h30 à 20h30 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h effectués sur le site d'Istres
- Port-Saint-Louis-du-Rhône : horaires variables, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h

Danse : du lundi au vendredi – 35h/semaine avec organisation de l'activité sur 4 jours donc en 4/3 de 8h30 à 22h15 – roulement sur 3 semaines

(2 jours à 10h – 2 jours à 7h30 hors vacances scolaires ; 4 jours à 8h45 pendant les vacances scolaires)

PARTOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service/ Période selon le calendrier de l'Education nationale.

- Musique :
- En période scolaire, du lundi au samedi ; lundi : 14h30 à 18h30, mardi : 12h à 19h, mercredi : 11h à 18h, jeudi : 11h30 à 18h30, vendredi : 11h30 à 18h, samedi : 9h à 12h
- Pendant les vacances scolaires : horaires variables, du lundi au vendredi (fermé le samedi), plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h

DIRECTION DES MEDIATHEQUES

Cycles de travail AGENT BIBLIOTHECAIRE

Service(s) concerné(s) : MEDIATHEQUE

Fonction(s) concernée(s) : BIBLIOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public 4 jours par semaine les mardis/mercredis/vendredis et samedis.

Du mardi au samedi - 8H45 par jour sur 4 jours (lundi : jour non travaillé)

Un samedi sur deux travaillé de 9h à 18h30. Jour de récupération les semaines avec samedi : le jeudi.

Possibilité est offerte aux agents de venir travailler le jeudi, jour de fermeture au public (travail interne notamment en ce qui concerne les acquisitions). **Il est à noter également que le jeudi est un jour privilégié mais non exclusif pour la réception des groupes (adultes, scolaires et petite enfance).**

DIRECTION DES SPORTS

Cycles de travail AGENT DES SPORTS

Service(s) concerné(s) : CENTRE EQUESTRE MAS DE COMBE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public

Du lundi au vendredi de 7h/ 14h horaires d'hiver et 6 h/ 13h horaires d'été

Service(s) concerné(s) : COMPLEXE SPORTIF PARSEMAIN

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE - GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public

Installations couvertes 3 vacations : 6-13h - 8-15h- 15-22h pendant la saison sportive, 6-13H l'été tant que la saison sportive n'a pas repris

Installations découvertes 2 vacations : 7h14h - / 14h- 21h

Ouverture du site 7/ 7 et le soir pour les matchs ou les manifestations extra-sportives, l'agent qui fait la nocturne est sur son cycle de travail jusqu'à 22h puis en HS au-delà + travail du dimanche en HS –

ENTRETIEN DES LOCAUX

Cycles de travail AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Service(s) concerné(s) : sur tous les services

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi de 05h45- 13h15 / interventions le samedi et dimanche sur la base du volontariat

Intervention le samedi 6h-9h30

Intervention le dimanche 6h-9h30

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DE LA COHESION SOCIALE

Cycles de travail AGENT D'ACCUEIL

Service(s) concerné(s) : Bâtiment intercommunal pour l'emploi d'ISTRES

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouverture au public

Du lundi au vendredi 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (pause méridienne et fermeture au public entre 12h00 et 13h30)

REGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE / CHEF DE SECTEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au samedi avec un jour de repos dans la semaine,

Intégration des jours fériés dans le cycle de travail et dimanche en repos

2 vacations possibles :

- 4 agents de 04h30 à 12h15 (avec une pause de 20 minutes)

- 2 agents de 04h45 à 12h30 (avec une pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE DECHETERIE/ CENTRE DE TRANSFERT PORT SAINT LOUIS

Service(s) concerné(s) : DECHETERIE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE DECHETERIE ET CENTRE DE TRANSFERT DE PORT SAINT LOUIS

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au dimanche matin, Cycle roulant avec 2 jours de repos dans la semaine

Du lundi au samedi :

Le matin de 8h00 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 / 13h30 à 17h00 / 13h30 à 18h15/ 13h30 à 18h30.

Le dimanche de 8h00 à 12h30

Cycles de travail AGENT DE LA CELLULE BACS

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE LA CELLULE BACS / CHEFS D'EQUIPE CELLULE BACS

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi de 07h58 à 15h30 (avec pause de 20 minutes) sauf opérations particulières de 7h00 à 14h32

Chefs d'équipe : 06h58 à 14h30 (avec pause de 20 minutes)

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

REGIE DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Cycles de travail AGENT DE LA REGIE DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT-

Service(s) concerné(s) : REGIE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT
Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN, ELECTROMECHANICIEN, AGENT D'EXPLOITATION
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au vendredi.
Cycles de travail sur 3 semaines
Matin : 7h45-12h00
Après-midi : 13h30- 17h00
Journée : 7h20- 11h55/ 13h20- 16h30

DIRECTION REA ET GESTIONS DES DECHETS

Cycles de travail AGENT DES DECHETERIES

Service(s) concerné(s) : DECHETERIE VALLON DU FOU + COURONNE CARRO
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE DECHETERIE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public
Du lundi au vendredi
1 vacations
8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00
9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h45

Cycles de travail AGENT DES CENTRES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Service(s) concerné(s) : CENTRE DE TRAITEMENT
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE CENTRE DE TRAITEMENT
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public
Les agents de traitement de déchets (Déchèterie Centre de transfert compostage) sont sur des fonctions polyvalentes et donc amener à travailler sur des différents plannings selon les nécessités et les installations du service
Cycle du lundi au vendredi
- 5h00 - 12h45 (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (ISDND/Poly)
Accueil des bennes des quartiers sud et les Camions transportant les caisses à partir de 5h00.
- 5h30 - 13h15 : (avec pause de 20 minutes) Croix-Sainte déchèterie Centre de transfert PL
Agents intervenant sur 3 activités (centre transfert à 5h30 puis ouverture des déchetteries à partir de **8h30**) et également transports de caisses pour les chauffeurs
- 6h00 - 13h45 : (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (compostage, ISDND Poly) :
Ouverture compostage et ouverture de l'ISDND au public)
- 7h30 - 12h – 13h30 -16h45 Vallon du Fou (Compostage ISDND Poly) :
Exploitation traditionnelle (nettoyage, entretien...)
- 7h50 - 11h55 13h20- 17h00 Croix-Sainte (Déchèterie/PL)
Exploitation traditionnelle
- 11h15 - 19h00 (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (ISDND Compostage Poly)
- 11h30 - 19h15 (avec pause de 20 minutes) Croix Sainte (Déchèterie centre de transfert PL)

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE DES DECHETS
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

3 VACATIONS

Matin : 5h30 à 13h15

Journée : 7h50 à 11h55 et 13h20 à 17h00

Nuit : 16h45 à 00h30

SITE SAINTE BLAISE

Cycles de travail AGENT DU SERVICE SITE SAINTE BLAISE

Service(s) concerné(s) : SITE SAINTE BLAISE

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Du mardi au dimanche en 5/2 - Site fermé le lundi

2 Saisons :

ETE- du 1^{er} mai au 30 septembre 08h15-12h00 / 14h00- 18h00

Hiver- du 1^{er} octobre au 30 avril 07h45- 12h00/ 13h30- 17h00